Schindler

QUESTIONS ET REVENDICATIONS DES ELUS CDFT DR FRANCILIENNE & AGENCE DES HAUTS DE SEINE POUR LA REUNION DP DU MARDI 17 MARS 2009

1°) Y a t il des extincteurs dans les camions MOD et REP ?

Réponse : Non pas à ce jour.

2°) Peut-on avoir le choix entre la combinaison et la veste pantalon pour les monteurs et réparateurs ?

Réponse : Deux options pour nos techniciens de réparations et de montage : Tabliers + tenue non traitée OU Combinaisons traitée !
Les tabliers sont en cours d'approvisionnement

3°) Qu'elle est la fréquence de distribution des vêtements de travail (MOD, REP), peut-on aller au-delà en cas de travaux salissants et d'usures extrêmes ?

Réponse : cf Doc
En cas d'usure extrême,on remplace le vêtement mais on récupère l'ancien

4°) Jusqu'où Schindler doit aller concernant les commodités sur les chantiers ? (locaux, toilette, mobilier, etc….) .

Réponse : Schindler respecte les textes et règlements en vigueur. Ceux-ci tiennent compte du type de chantier, de sa durée et du nombre d'intervenants. La situation est donc à étudier au cas par cas avant la prise de chantier. Chaque chantier fait l'objet d'une pré-visite par le RTM qui en a la charge
Une attention particulière sera mise en oeuvre

5°) ENQUETE DE MOTIVATION
Où est la confidentialité sur les supports "Lotus notes" ?

Réponse : elle est la même que sur papier

6°) Serait-il possible de faire travailler seul 1 technicien pour le remplacement d'une manœuvre, éclairage, boîte à boutons, etc…. SANS RISQUE ?
Si OUI, quelles sont les mesures conservatoires à prévoir ?

Réponse : Pas de la compétences des DP mais du CHSCT

7°) Nous demandons le fonctionnement concernant le 1% patronal à titre locatif et achat ?

Réponse : Pour information ce point relève du CE pour lequel une commission spécifique est constituée.

- Qui peut en bénéficier ? tous les salariés de l'entreprise
- A quel service s'adresser ? à l'assistante du personnel qui transmet à notre organisme Alliade qui gère nos dossiers.
- Pourquoi le traitement des dossiers est-il aussi long ? (Dès fois sans réponse) parce que les demandes sont de plus en plus nombreuses et que le nombres d'appartement disponibles est faibles. Les locataires de ces appartements ne le quittent que très rarement car les loyers sont moins chers que dans le secteur privé.

8°) Peut-on avoir une fiche explicative concernant le nouveau bulletin de paie ?

Réponse : Une explication sur les RTT sera faite au prochain DP

9°) Comment se fait-il qu'il y ait autant d'erreur de livraison de matériel sur les chantiers ?

Réponse : Pas de la compétences des DP

10°) Le magasin est-il un forum de discussion ?

Réponse : Le magasin n'est pas un forum de discussion mais un lieu de passage.

11°) RAPPEL de la question 2 - DP du 26.02.2009.
a C.F.D.T. demande l'accès au local syndical.

Réponse : Un point précis sur le sujet est à l'ordre du jour du CE

QUESTIONS ET REVENDICATIONS DES ELUS CGT DR FRANCILIENNE & AGENCE DES HAUTS DE SEINE POUR LA REUNION DP DU MARDI 17 MARS 2009

1. RESPEST DES INSTANCES : Les élus DP sont compétents sur tous les sujets liés aux conditions de travail, de salaires, de santé, de sécurité…

Les élus CGT rappelle les textes du CODE DU TRAVAIL =)
Chapitre III "Attributions". Section I. Attributions générales.
Article L.2313-1. Les délégués du Personnel ont pour mission :
1. De présenter aux employeurs toutes les réclamations individuelles ou collectives Relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres dispositions Légales concernant la protection sociale, la santé et la sécurité, ainsi que des Conventions et accords applicables dans l'entreprise ;
2. De saisir l'inspection du travail de toutes plaintes et observations relatives à L'application des dispositions légales dont elle est chargée d'assurer le contrôle.
Il est donc possible de faire intervenir l'Inspection du Travail pour délit d'entrave.

Réponse : C'est le cas lorsque les DP réclament l'application d'un droit mentionné dans le code du travail, la convention collective ou un accord d'entreprise. Une procédure d'entreprise ne rentre pas dans ce cadre là.

2. SALAIRES : Nous, élus CGT, rappelons nos revendications =)
Augmentation générale pour tous de 170 Euros nets ;
Salaire minimum de 1 700 Euros nets.

Réponse : Négociation annuelle en cours au plan national.

3. FICHES DE PAIE : Tout n'est pas réglé. Où en sommes-nous de toutes les tractations

Réponse : Une explication sur les RTT sera faite au prochain DP

4. HEURES SUPPLEMENTAIRES ET RTT : Point au 16/03/09. De plus, 1 salarié s'est vu retiré 2 jours complets, alors que sa prise supplémentaire de RTT était de 1 jour et demi. Est-ce normal ?

Réponse : Pas d'état a jour en Mars. Ce salarié peut se rapproché du service du personnel pour faire rectifier l'erreur si elle existe.

5. EMBAUCHES ET DEPARTS : Nous demandons toujours l'embauche de réparateurs, de réparateurs de centres, d'agents de maintenance…
Point sur les départs.

Réponse : Voir fichiers joints

6. ORGANIGRAMME : Nous demandons encore 1 organigramme complet à jour en séance de toute la DR Francilienne, DT et Hauts de Seine inclus.

Réponse : Voir fichiers joints

7. REPERTOIRES TELEPHONIQUES : Communication aux élus de tous les répertoires téléphoniques de la DR Francilienne, DT Francilienne et Hauts de Seine inclus.

Réponse : pas de la compétences des DP

8. PARTAGE GEOGRAPHIQUE DES HAUTS DE SEINE : Qui gère techniquement et commercialement Boulogne, Malakoff et Puteaux ? Nous demandons 1 liste à jour des Hauts de Seine.

Réponse : Voir fichier joint

9. RISQUES 16 : Le classeur est-il à jour et en place ? De plus, comment se fait-il que les fiches de risques ne soient pas à jour et absentes dans certaines machineries ?

Réponse : Cette question est une procédure de l'entreprise qui ne relève pas du champ de compétences des DP néanmoins un classeur est en place à l'agence et montré en séance

10. ACCIDENTS DU TRAVAIL : Point sur tous les accidents du travail en DR Francilienne, DT Francilienne et Hauts de Seine inclus.

Réponse : pas de la compétences des DP mais du CHSCT

11. PROTOCOLE PASSATIONS IN/IE-IE/MOD : Où en sommes-nous de toutes les passations ?

Réponse : Il s'agit d'une procédure d'entreprise. ce point n'est donc pas de la compétences des DP

12. ATTESTATIONS D'EXPOSITION AUX PRODUITS CANCERIGENES : Les élus CGT demandent une liste complète et nominative. Où en est le recensement ?

Réponse : Il est rappelé que le DA hauts de Seine tient un classeur à jour avec les fiches d'expositions des techniciens. En parallèle une action de recensement sur la DR est en cours sous le contrôle de la DA Hauts de Seine. Actuellement on relance les clients qui n'ont pas donné de réponses.

13. CARTES PROFESSIONNELLES : Nous, élus CGT, demandons 1 point précis des cartes manquantes.

Réponse : En cours de recensement DT / DA

14. TENUES DE TRAVAIL MOD/REP : Point de la négociation nationale de mars à ce sujet.

Réponse : Pas de réponse en Mars

15. SECURITE DANS LES BATIMENTS : Où en sommes-nous de tous les changements faits et prévus des serrures dans tous les bâtiments et distribution de nouvelles clés et clés manquantes ?

Réponse : Plus de précisions s'impose: Qui a besoin de quoi ?

16. BUREAUTIQUE : Trop de pannes de photocopieurs, fax et imprimantes à tous les étages. Que compte faire la Direction ?

Réponse : Les matériels sont en contrat de location avec entretien sur une durée ferme.
Comme nous l'avons déjà expliqué le mois dernier nous avons dénoncé ces contrats qui se termineront donc fin décembre 2009 afin de repartir sur du matériel neuf.

17. FORMATIONS : Quelles sont toutes les formations commerciales, comptables, logistiques, techniques prévues en 2009 ? A quand 1 formateur terrain pour la Réparation ?

Réponse : le plan de formation est de la compétence du CE. Il n'est pas prévu de formateur terrain spécifique à la réparation en DR. Un module de formation pour les réparateurs est en préparation à Vélizy.

18. SCANNER : Scanner livré pour les GCC, mais non conforme. Pourquoi ?

Réponse : 2 problèmes persistent :
- le scanner ne fonctionne pas en autonomie sur le poste d'isabelle comme prévu.
- Pas configuré sous le réseau "P".
Une demande à l'informatique est en cours afin de configurer définitivement le scanner.

19. ENQUETE DE MOTIVATION : Comment se passera l'enquête cette année ? Par mail, courrier ou réunions ?

Réponse : Les techniciens sur support papier dans le cadre d'une réunion des techniciens en salle et mise a disposition d'une urne pour la confidentialité pour les cadres sur Intranet.

20. DOCUMENTS CONFIDENTIELS DT : Est-il normal de pouvoir accéder à la boîte dite "documents confidentiels" sise à la DT, près de la fontaine à eau ? Si oui, nous demandons la mise à la disposition de la clé à tout le personnel.

Réponse La "boite" en question porte la mention "détruisez et recyclez vos documents sensibles en toute confiance". Elle est utilisée pour la destruction de documents qui ne doivent pas être consultables librement. Deux personnes ont accès à cette "boite", Annie VERBECKE principale utilisatrice et le DT. Il n'est pas prévu d'ouvrir cet accès à d'autres personnes

Divers Calendrier des réunions
Il est adopté le calendrier suivant

Mardi 21 Avril 2009 à 9h
Mercredi 20 Mai 2009 à 9h
Mercredi 24 Juin 2009 à 14h
Mardi 21 Juillet 2009 à 9h
Mardi 18 Août 2009 à 9h
Mardi 22 Septembre 2009 à 9h
Mardi 20 Octobre 2009 à 9h
Mardi17 Novembre 2009 à 9h
Mardi 22 Décembre 2009 à 9h